



LES AMIS DU VIEUX FONTAINE

Bulletin n° 141

Mars 2017

ISSN 1164 – 3757

amisduvieuxfontaine@gmail.com

www.lesamisduvieuxfontaine.org

L'ÉCOLE À FONTAINE, DE LA RESTAURATION À LA MONARCHIE DE JUILLET (1815-1848)

La maison d'école au début du XIX^{ème} siècle

Fontaine a une « maison d'instruction » bien avant que la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) impose une école primaire par commune. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'école de Fontaine est publique et laïque. À Fontaine, où la terre était partagée entre un grand nombre de petits propriétaires, les parents ont compris très tôt les avantages de l'instruction. Implantée à l'emplacement de la Galerie la Source, l'école ne prend l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui qu'en 1841. Auparavant, c'est un bâtiment bas, en pierre apparente, et couvert de laves. Elle est sensée accueillir 75 à 80 enfants des deux sexes dans une pièce de 20 m²... La salle de classe est le lieu où cuisine, mange et dort l'instituteur ainsi que sa famille. Elle est pavée avec des dalles en pierre de taille. Son plafond est très bas avec un trapon pour monter au grenier qui laisse passer beaucoup de froid l'hiver. Au froid s'ajoute l'humidité car cette pièce, sans cave au-dessous, est encaissée de plus d'un mètre par rapport au niveau de la rue de la Source sur laquelle elle donne¹.

En 1828, pour rendre la classe plus saine, l'intérieur du bâtiment est restructuré de manière à la mettre au-dessus de la cave afin que cette dernière joue le rôle de vide sanitaire. La nouvelle salle, qui prend la place d'une ancienne chambre et de débarras, devient une classe à part entière. Avec une quarantaine de m², elle est plus spacieuse et permet de séparer garçons et filles. Elle est aussi mieux éclairée, grâce au percement de plusieurs petites ouvertures. Les murs sont blanchis à la chaux avec une hauteur d'appui peinte en gris. Le sol conserve les anciennes dalles de pierre taillée. Un poêle remplace la cheminée. Malgré tout, les enfants demeurent entassés et l'air est rapidement vicié. Il n'y a pas de cour de récréation. La « pelouse » tient lieu de communs.

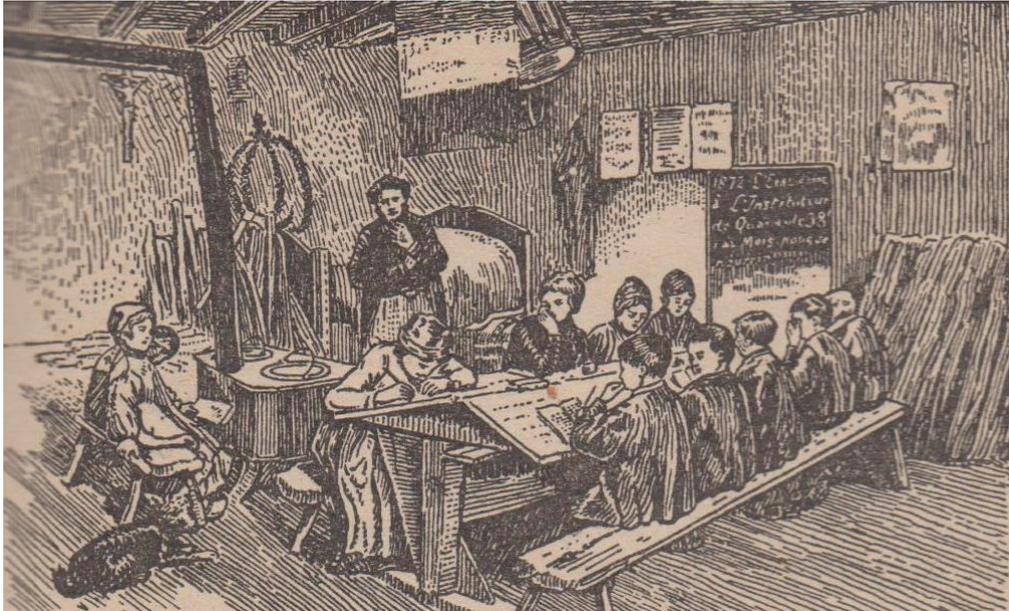
L'ancienne classe reste le logement de l'instituteur et continue d'abriter les assemblées de la mairie, qui trouve de plus en plus inconfortable d'être enfumée par la cheminée... De plus, comme les travaux n'ont pas chassé l'humidité, la bâtisse se dégrade à nouveau rapidement. C'est pourquoi il est finalement décidé de la raser et de refaire sur son emplacement, un bâtiment neuf, à un étage et toit en tuile. Dans ce nouvel édifice inauguré en 1841, le conseil municipal continue à se réunir dans la cuisine de l'instituteur jusqu'à ce qu'une vraie mairie vienne agrandir la construction en 1871.



La Galerie La Source, ancienne mairie école.
Cliché : Photo-club (Daniel Lachal).

¹ Archives municipales de Fontaine-lès-Dijon. M1.

Dans une commune qui, avant 1848, compte moins de 450 habitants et une douzaine de naissances annuelles, 25 garçons fréquentent l'école, en hiver, et une douzaine, en été. Leur scolarité dure 6 ans en moyenne. La première loi, sur le travail des enfants, votée le 22 mars 1841, ne concerne pas l'agriculture. À Fontaine, les enfants, surtout les plus âgés, aident leurs parents dans les vignes ou dans les champs, ce qui fait fondre les effectifs masculins dès le printemps. Les filles, quant à elles, sont moins scolarisées que les garçons. Une dizaine de filles en hiver et 8 en été fréquentent l'école, pour une durée qui excède rarement trois ans². Le matériel de classe est réduit à deux tables jusqu'en 1828 puis à trois tables de deux mètres de long chacune pour placer les élèves qui écrivent. Quelques bancs reçoivent les élèves qui n'écrivent pas encore.



« École primaire d'autrefois », E. Lavis, *Histoire de France*, cours moyen, 1951.

Les instituteurs et les institutrices

On sait par les titres de fondations, que des maîtres d'école exercent à Fontaine depuis le début du XVI^{ème} siècle. En 1825, Claude-Félix Jacotot succède à François Malnoury, qui était instituteur depuis 1778. Il possède un brevet de capacité, à la différence des maîtres improvisés qui avaient suppléé François Malnoury et dont on ne pouvait qu'être confondu par l'ignorance. Il est muni d'un certificat de bonne vie et mœurs et prête serment de fidélité au régime. Il quitte le métier en 1836 pour s'installer propriétaire-vigneron à l'issue d'un « beau » mariage. Il peut ainsi donner plus libre cours à ses idées socialistes... À partir de 1840, Napoléon Malbranche prend la suite pour 30 ans. Le maire est le chef immédiat de l'instituteur et le premier surveillant de l'école. Il est aidé, à partir de la loi Guizot de 1833, par un comité d'instruction primaire, au rang duquel figure le desservant. L'instituteur exerce auprès de la municipalité la fonction de secrétaire. Il est chargé de sonner les « points du jour » et de remonter l'horloge des cloches. Comme le précise l'arrêté d'installation³, il doit assister le curé à toutes les cérémonies du culte, chanter ou faire chanter les offices de l'église, de sorte que, s'il survient une inhumation, un baptême ou un mariage, il est obligé de quitter sa classe pour s'y rendre. Pour cette fonction, il reçoit des émoluments pris sur le casuel de l'église.

² Archives départementales de la Côte-d'Or : XT – 286 Enseignement. 15 mai 1834, renseignements demandés à M le Maire sur le personnel des instituteurs primaires.

³ Archives municipales de Fontaine. Registre de délibération D1. Nomination de Claude-Félix Jacotot.

À la différence de l'instituteur, qui bénéficie d'un logement gratuit et d'un jardin, l'institutrice, Françoise Velars, est logée à ses frais. Depuis 1819, munie d'un certificat de capacité comme son homologue masculin, elle s'occupe des filles. Elle ne reçoit pas de traitement fixe, contrairement à l'instituteur, qui perçoit un salaire annuel, payé par semestre par le receveur municipal. Pour ses instituteurs, la municipalité fontainoise s'en tient au traitement fixe minimum établi par la loi de 1833. L'institutrice, elle, vit des rétributions mensuelles que lui versent ses élèves. Le montant est double de ce que les garçons règlent à l'instituteur. Ces rétributions, laissées à l'appréciation des conseils municipaux sont, à Fontaine, fixées au plus bas, et les enfants, à qui on n'enseigne que la lecture, payent moins cher que ceux qui apprennent à écrire et à compter. Chaque élève doit payer en plus une somme annuelle, indiquée par la municipalité, pour le chauffage de l'instituteur. À Fontaine, avant la loi Guizot de 1833, qui organise pour la première fois l'enseignement primaire en France, il n'y a pas d'enfants instruits gratuitement. Si les instituteurs cumulent les activités, c'est que leur situation est souvent misérable. C'est pourquoi l'instituteur a aussi la possibilité de faire une quête de vin au moment des vendanges. Néanmoins, la fonction assure une sécurité relative, dispense des obligations militaires, depuis 1818, et permet parfois, comme pour François Malnoury et Claude-Félix Jacotot d'épouser des héritières locales...

La pédagogie et les programmes

C'est par la méthode individuelle que s'enseignent les premières notions de lecture. Le maître fixe le programme de travail de la journée, une page d'abécédaire à apprendre par exemple. Il laisse les élèves réviser et vérifie à tour de rôle ce qu'ils ont appris. Ce mode traditionnel lent et peu efficace s'accommode du manque de place, de mobilier et de livres. Il est adapté aux horaires flexibles. Le mode simultané, avec un maître, qui instruit par niveau, des écoliers qui suivent ensemble, n'est pratiqué qu'avec les garçons et n'intervient que pour la lecture courante et l'écriture. On apprend l'alphabet lettre par lettre et l'arithmétique par cœur, sans raisonnement. L'enseignement de l'écriture commence après l'achèvement de la lecture et est suivi par le calcul. L'enseignement religieux tient une place importante. Les livres d'apprentissage sont médiocres et la commune souffre de leur manque d'uniformité. En 1844, parmi les 10 livres remis gratuitement à la commune par la préfecture pour les élèves indigents, on trouve deux bibles et deux doctrines chrétiennes⁴. Néanmoins, le développement des établissements de formation des maîtres et la constitution du corps des inspecteurs primaires, en 1836, fait progresser sensiblement la pédagogie et l'enseignement dispensé.

Des médailles et des croix pour encourager les écoliers

Une délibération du conseil municipal de Fontaine du 29 mars 1837 montre l'usage de récompenses à l'école de Fontaine. À cette date, François-Joseph Brunet fait don à la commune de Fontaine-lès-Dijon de quatre médailles d'argent, pour être données, à titre d'encouragement, aux élèves de l'école communale primaire de Fontaine, qui auront le plus de zèle et d'aptitude dans leurs études. Le donateur, François-Joseph Brunet, est un orfèvre dijonnais qui a acheté, en 1834, le domaine du 18 rue de Pouilly, souvent connu sous le nom de Maison Rouvières, pour en faire sa maison de campagne. Le don fait suite sans doute à l'achat d'une friche communale qui lui permet de parfaire sa propriété.



Un élève montre sa croix d'honneur. Dessin vers 1860. Musée national de l'Éducation à Rouen.

⁴ Archives municipales de Fontaine. Instruction publique, R2.

Les médailles sont déposées entre les mains de l'instituteur de la commune. Elles sont distribuées aux élèves, chaque mois, par le comité d'instruction de la commune. Les élèves, à qui elles sont décernées en sont responsables et en restent décorés pendant un mois. Elles sont ensuite rendues à l'instituteur qui en est dépositaire pour être données à d'autres élèves, s'ils les ont mieux méritées. Le prix de la première médaille est de 9 F, la deuxième de 8 F, la troisième de 7 F et la quatrième de 6 F.



Médailles d'honneur scolaires.

Chaque élève est tenu d'en payer la valeur s'il perd la médaille qui lui a été décernée. M Brunet offre également trois croix en argent pour la classe de filles, dont elles sont pareillement responsables. Il est probable que ces croix avaient la forme d'une croix pattée entourée de lauriers pour rappeler la légion d'honneur. Ces distinctions remises aux meilleurs élèves pour être suspendues à leur cou ou être épinglées à leur blouse ont été abandonnées car elles pouvaient avoir un effet néfaste sur l'éducation morale des écoliers en suscitant des jalousies ou en faisant naître des vanités.

Sigrid Pavèse

VIE DE L'ASSOCIATION



Cliché F. Perrodin.

Conférence par Sigrid Pavèse sur le grand reliquaire de saint Bernard le mercredi 15 mars 2017 à 18 h à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 5 rue de l'École-de-Droit à Dijon.

Sortie des Amis du Vieux Fontaine à Talant, le 5 mai 2017 à 14 h. RV parking de l'église Notre-Dame. Sur inscription. Groupe limité.



La vigne à Talant au printemps.

Cotisation 2017

La cotisation de 2017 s'élève à 14 €. Merci d'envoyer votre chèque, avec le bulletin d'adhésion « à renvoyer », soit au siège social des Amis du Vieux Fontaine, à l'Hôtel de ville de Fontaine, soit à la trésorière : Mme Anne Lornet, 6 rue François Malnoury 21121 FONTAINE LES DIJON